Un monde sort de l'ombre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 380

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023923

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VAUD

Un monde sort de l'ombre

Sans qu'on le sache vraiment, ou tout au moins sans qu'on en ait eu à l'occasion une vue d'ensemble, le canton de Vaud est quadrillé, réparti en zones géographiques innombrables, qui se superposent à l'infini au gré des visites et des tournées. On connaît bien sûr les districts, les zones hospitalières, les secteurs psychiatriques, et d'autres découpages officiels, mais de multiples organisations sillonnent le canton selon des itinéraires et des lieux de rendez-vous qui leur sont propres. Au chapitre social, la liste des institutions qui déploient leur activité dans tout le canton mérite d'être reproduite « in extenso », tant elle dévoile une face de l'existence quotidienne des Vaudois jusque-là largement inconnue. Voici dont le « quadrillage » social du Pays de Vaud : les assistantes sociales de la Ligue vaudoise contre le cancer, les sections de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, les consultations de Pro Infirmis, les consultations de la centrale d'appareils acoustiques, les aides au foyer des personnes âgées de Pro Senectute, les infirmières de santé publique de l'Organisme médico-social vaudois, les sections Croix-Rouge, les sections de Samaritains, les services et associations d'aides familiales, les services bénévoles, l'Association vaudoise des parents de handicapés mentaux, l'Association uissse en faveur des arriérés, les sections Croix-Bleue, les sections de l'Espoir vaudois, les représentants de l'Office cantonal de surveillance antialcoolique, les assistants sociaux du service de protection de la jeunesse, les secrétariats de Pro Juventute, les écoles de parents, les centres de préparation au mariage, les offices d'orientation professionnelle, les sections de la Fédération vaudoise des consommatrices, les assistants sociaux du Tuteur général, les consultations juridiques du Centre social protestant, les assistants sociaux de la Société vaudoise de patronage.

C'est le mérite de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud d'avoir, pour la première fois, mis à jour, autant que possible [1], le foisonnement des activités dans le domaine social et de s'être attelé à la tâche de publication d'un registre précis des institutions concernées.

L'une des retombées les plus immédiates de ce travail aura été la possibilité de chiffrer les dépenses des institutions en question, et surtout les dépenses par domaine d'intervention. Sont en somme venus à la surface de notre organisation sociale une somme d'efforts inouïs, d'ordinaire rejetés dans l'ombre ou la marginalité qui est d'une façon générale celle des malades, des personnes âgées ou des handicapés. C'est ainsi que les dépenses des institutions pour les problèmes et les troubles des personne âgées ont atteint environ 30 millions en 1973 (dont 28,5 millions pour les établissements médico-sociaux); et ce sont 7,5 millions que l'on a, dans ce secteur-là, dépensés pour les infirmités des membres, 3,5 millions pour les déficiences et maladies de la vue, 1 million pour les déficiences et maladies de l'ouïe, 1,5 million pour l'aide à domicile et à la famille, 29 millions pour la déficience mentale, etc. Est-ce en quelque sorte évaluer déjà les besoins réels des Vaudois ? Certainement pas ! Et les auteurs du « registre » s'en expliquent : « La demande est souvent prisonnière des interventions existantes, et reflète aussi bien l'état de l'offre que celui des besoins. Même, on peut démontrer que l'offre engendre la demande dans certains domaines d'intervention, activant par là même la spirale offre-demande-offre... Une analyse descriptive de la demande risque de se ramener à une codification des pratiques existantes, d'aboutir à une justification de leur conservation et de leur inertie intrinsèque, et de faire obstacle aux innovations ».

En réalité, dans le domaine très particulier des institutions sociales — « un domaine caractérisé pendant longtemps par une prépondérance de l'initiative individuelle dont il porte encore les marques; ce qui se traduit souvent par la volonté de sauvegarder son indépendance, par le respect de la non-ingérence dans les affaires des autres, l'attachement au libéralisme économique classique; un individualisme souvent accompagné d'une certaine méfiance vis-à-vis de l'Etat d'une part, de toute proposition trop précise de coordination, de mise en commun des problèmes, des efforts et des solutions d'autre part » — dans ce domaine très particulier donc, la publication d'un registre favorisera la communication, améliorera la circulation de l'information. Cela pourrait se traduire, au moment où dans tel ou tel secteur la complexité des problèmes deviendra insurmontable pour des groupements isolés, par la mise sur pied rapide d'une coordination des activités, d'une concertation efficace.

Exemple : la répartition des établissements médico-sociaux (EMS) à travers le canton de Vaud. Une carte par district. Aucun EMS à La Vallée, à part les districts de Lausanne et de Vevey (respectivement 27 et 20 établissements), tous les autres districts en ont de 1 à 5 (5 pour les districts d'Yverdon, Nyon, Aubonne et Morges). De manière générale, il apparaît que le bassin lémanique est mieux équipé que le reste du canton.
Une carte du nombre de places disponibles, dans chaque district, pour 1000 habitants de soixante ans et plus (correctif : des placements peuvent être faits dans les hôpitaux). On constate que le district de Moudon est le moins bien desservi (La Vallée mise à part) alors que les districts d'Aigle, Payerne, Cossonay, Morges, Rolle, Lausanne, Nyon et Orbe se situent au-dessous de la moyenne cantonale (38 places), et Avenches, Vevey, Pays-d'Enhaut, Yverdon et Aubonne au-dessus (75 à 88 places).

[1] « Registre des institutions sociales du canton de Vaud ». Juillet 1976. Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne).